

Mineur.es en danger à la rue : il est urgent de les protéger.

Alors que le nombre de mineur.es non accompagné.es arrivant à Lyon est stable depuis 2018, aujourd'hui encore, environ 180 d'entre eux et elles se retrouvent sans droit, sans aucune ressource ni prise en charge institutionnelle dans une métropole de 1.4 millions de personnes.

Comment comprendre que la Métropole de Lyon qui se revendique accueillante et dispose d'un budget de près de 4 milliards d'euros, ne prenne pas en charge ces jeunes qui, selon les conventions internationales, européennes et la loi française, doivent être protégés.es.

Alerté.es par le Collectif Soutiens/Migrants Croix Rousse, nous constatons :

- Au 1er mars 2023, dans la Métropole de Lyon, environ 280 mineur.es en recours devant le juge des enfants ne sont pas pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance.
- Ces jeunes, dont la minorité a été contestée par la Métropole, ont été remis à la rue à la sortie du CMAE (Centre de Mise à l'Abri et d'Évaluation). Cette mise à la rue sans ressources ne leur permet pas d'exercer sereinement leur droit de recours. Ils sont ballotés entre la rue, des gymnases, des campements, des squats...
- Seuls 92 garçons et 10 filles, bénéficient du dispositif d'accompagnement et d'hébergement, mis en place par la Métropole et la Préfecture depuis novembre 2020.
- Pour les 180 autres, les menaces d'huissiers, de fermetures des abris d'urgence quand ils existent, du froid ou des agressions planent sans cesse. La mise en danger de ces mineur.es a été signalée auprès de la justice, en février 2023, par les Collectifs Soutiens/Migrants Croix Rousse et AMIE (Accueil des Mineurs Isolés Etrangers).

Nous soutenons les combats pour un accueil digne des mineur.es isolé.es étranger.es :

A l'échelle nationale :

- Les préconisations de la Défenseure des Droits exposées dans son rapport du 3 février 2022 "Les mineurs non accompagnés au regard du droit".
- La tribune "Mineurs en danger à la rue, il est urgent de les protéger" signée par une soixantaine d'organisations en mai 2022 puis par 50 député.es en octobre 2022.
- Le rapport « En finir avec les violations des droits des mineurs isolés. 90 propositions pour une meilleure protection » co-signé par 36 organisations publié le 6 février 2023.

A Lyon :

- L'action du Collectif Soutiens/Migrants Croix Rousse dont les militant.es sont en lien quotidiennement avec les mineur.es concerné.es.
- L'activité de l'AMIE, du Secours Populaire, de la CUM (Coordination Urgence Migrant) auprès des mineur.es isolé.es.
- Les actions militantes : réquisitions de bâtiments vides, dons (cagnotte, nourriture, vêtements), suivi de santé mentale et physique, soutien scolaire, manifestations, etc.
- La participation active de ces jeunes à l'organisation de leurs lieux de vie et aux mobilisations pour leurs droits.

Nous demandons :

- L'explicitation dans la loi du respect de la présomption de minorité pour la personne se déclarant mineure isolée, comme le préconise la Défenseure des Droits, la Cour Européenne des Droits de l'Homme et le Comité des Droits de l'Enfant de l'ONU.
- En attendant cette clarification légale, que la Métropole de Lyon et la Préfecture mobilisent les moyens nécessaires pour que ce principe soit respecté et qu'aucun.e mineur.e ne se trouve abandonné.e à la rue dans le territoire métropolitain.

Cela se traduit concrètement par :

- L'augmentation significative du nombre de places dans les dispositifs de première prise en charge des mineur.es en recours, les 102 places actuelles étant très insuffisantes.
- Dans l'attente de l'ouverture de ces nouvelles places :
 - La mise à l'abri immédiate dans des conditions décentes de celles et ceux qui sont aujourd'hui en danger : mise à disposition de locaux vacants par la Métropole de Lyon et la Préfecture, avec un accompagnement professionnel.
 - La mise en place d'un lieu d'accueil de jour et de répit pour tous les jeunes qui ne sont pas pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance.

Il est grand temps que Préfecture, Métropole et pourquoi pas les municipalités du territoire conjuguent ensemble le verbe accueillir au présent.

PREMIERS SIGNATAIRES

A.M.I.E ◦ Act for Ref ◦ Alternatiba ANV Rhône ◦ Appartage ◦ C.L.A.S.S.E.S ◦
CGT EDUC 69 ◦ Collectif Jeunes RESF 69 ◦ CSP69 ◦

CUM - Coordination Urgence Migrants ◦ ERIS ◦ Fédération du Rhône de la libre Pensée
◦ FSU 69 ◦ Itinerens ◦ Jamais Sans Toit ◦ L'Ouvre Porte ◦ Migrations Santé Rhône Alpes
◦ RESF 69 ◦ Solidaires Rhône ◦ UJFP69 ◦
Union locale CGT de Villeurbanne ◦ Union départementale CGT 69

Ciné Café Aquarium ◦ Le bleu d'Armand ◦ Librairie Terre des Livres ◦
Librairie Virevolte ◦ Mediatone orga concerts

⟨**ALZIEU** Marion, chorégraphe⟩ ⟨**BAH** Hammady Cherif, journaliste et réalisateur⟩

⟨**BEN KHLIFA** Feten, présidente de SINGA Lyon⟩ ⟨**BRESSAT-BLUM** Françoise, président Univ Pop

Lyon⟩ ⟨**BOISTON** Xavier, syndicaliste⟩ ⟨**BOLZE** Bernard, militant associatif⟩ ⟨**BONDAZ** Julien,
anthropologue Université Lumière Lyon 2⟩ ⟨**CABAUD** Jean-Baptiste, écrivain⟩ ⟨**CAIRON** Muriel,
secrétaire départementale FO lycées collèges⟩ ⟨**CARDONA** Vincent, réalisateur⟩

⟨**CLAIRAND** Angélique, comédienne, metteuse en scène, codirectrice du Théâtre du Point du jour⟩

⟨**CROS** Michèle, anthropologue Université Lumière Lyon 2⟩ ⟨**DE ROSA** Sandrine, musicienne⟩

⟨**DESPENTES** Virginie, écrivaine⟩ ⟨**DUFRESNES** David, écrivain, réalisateur, daron⟩

⟨**DURIEZ** Tiphaine, anthropologue Université Lumière Lyon 2, directrice du LADEC (Laboratoire
d'Anthropologie des Enjeux Contemporains)⟩ ⟨**FAGE** Gilles, éditeur⟩ ⟨**FILLION** Eric, co-directeur de

Mediatone⟩ ⟨**GARRAUD** Jeanne, autrice-metteuse en scène⟩ ⟨**GENTIL** Sophie, autrice compositrice
interprète⟩ ⟨**GIROUX** Cécile, humoriste⟩ ⟨**KOUTNOUYAN** Pauline, musicienne⟩ ⟨**LAGRECA**

Françoise, présidente du groupe local Cimade de Lyon⟩ ⟨**LE GRIGNOU** Brigitte, professeure émérite
des Universités⟩ ⟨**LE MARCIS** Frédéric, anthropologue - ENS de Lyon⟩ ⟨**LE POULICHET** Emmanuel,

musicien⟩ ⟨**LEBEGUE** Claudine, autrice compositrice interprète⟩ ⟨**MALASSIGNÉ** Julien,

réalisateur⟩ ⟨**MARIN** Maguy, chorégraphe⟩ ⟨**MATHIEU** Lilian, sociologue, CNRS, Centre Max

Weber ENS Lyon⟩ ⟨**N'GOM** Abou, chorégraphe⟩ ⟨**PLAS-SCHWOERER** Bernadette, présidente de
l'association ERIS⟩ ⟨**PONSOT** Elisabeth, psychologue musicienne⟩ ⟨**RAHMANI** Sabah, avocate⟩

⟨**RODRIGUES** Sandrine, avocate⟩ ⟨**RUBEN** Emmanuel, écrivain⟩ ⟨**TELL** Monique, membre de la

chorale des Chant' sans Pap'yé, RESF⟩ ⟨**VERNET** Guillemette, avocate⟩ ⟨**VIBOUREL** Anne-

Caroline, avocate⟩ ⟨**WALTER** Jacques, pasteur Lyon⟩ ⟨**ZISERMAN** Laurent, comédien⟩



POUR SIGNER LA PÉTITION EN
LIGNE :

[https://www.openpetition.eu/petition/online/
urgence-mineurs-isoles-en-danger](https://www.openpetition.eu/petition/online/urgence-mineurs-isoles-en-danger)

